



DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION N°2023-02-02/02 DU 02 FÉVRIER 2023 RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE DE SIGNER L'ACTE MODIFICATIF N°2 RELATIF AU MARCHÉ 2022-2225 « OPÉRATION CHEMIN DES ROSES »

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 à L5721-9,
- VU** le Code de la commande publique,
- VU** la délibération n°2022-02-09/03 du 9 février 2022 autorisant la présidente du SMER la Tégéval à signer l'accord-cadre relatif aux « travaux d'aménagements paysagers de la coulée verte : opération chemin des roses »,
- VU** le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, présidente du SMER.

DÉLIBÈRE

- Article 1 :** Approuve la conclusion de la modification de contrat n°2 (ci-annexé) à l'accord-cadre n°2022-2225 relatif aux travaux « d'aménagement paysagers de la coulée verte la Tégéval : opération chemin des roses » attribué au groupement d'entreprises conjoints UNIVERSAL PAYSAGES / SNTTP.
- Article 2 :** Habilité Madame la Présidente du SMER à signer la modification de contrat n°2 ci-annexée à l'accord-cadre n°2022-2225 relatif aux travaux « d'aménagement paysagers de la coulée verte la Tégéval : opération chemin des roses » attribué au groupement d'entreprises conjoints UNIVERSAL PAYSAGES / SNTTP.
- Article 3 :** Les crédits nécessaires sont imputés sur le budget du SMER. L'incidence financière de cet acte modificatif est de + 57 674, 86 €HT, soit une augmentation de 4,58 % par rapport au DQE du marché.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

La-Présidente du SMER

Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 6

Pouvoirs : 1

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Adoption : à l'unanimité



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
MODIFICATION DE CONTRAT N°2

EXE10

A – L'acheteur public

■ Désignation de l'acheteur public :

SMER la Tégéval

Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France
Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN
Téléphone : 01 83 65 38 64
Télécopie : 01 82 82 83 85
Site internet : <http://www.maximilien.fr>

■ Identification du service chargé de l'analyse des offres :

SMER la Tégéval

B - Identification du titulaire du marché public.

Groupement conjoint UNIVERSAL PAYSAGE/SNTTP

8 rue Philippe LEBON
77500 CHELLES

Tél : 01 64 21 82 53

Courriel : be@universal-paysage.fr

Siret: 327 643 235 00051

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

**Travaux d'aménagements paysagers de la coulée verte la Tégéval (94,91) :
Opération Chemin des Roses à Mandres-Les-Roses et Santeny**

■ Référence du marché public : 2022-2225 – Opération Chemin des Roses

■ Date de la notification du marché public : 17 mars 2022

■ Durée d'exécution du marché public :

Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la préparation du chantier.

Le délai d'exécution des prestations est fixé dans les conditions ci-après :

- Le délai de la préparation du chantier est fixé à 2 mois (8 semaines) et court à compter de l'ordre de service de démarrage de préparation ;

- Le délai d'exécution des travaux est fixé à 10 mois (44 semaines) et court à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. Délai optimisé et ramené à 8 mois (36 semaines) par le groupement dans le cadre de son offre ;

- Le délai de confortement est fixé à 24 mois et court à compter de la réception des travaux (réception partielle).

La durée du marché étant ferme, le non-respect d'un délai de préparation de chantier entraînera nécessairement une réduction du délai de la période de travaux correspondante.

■ Date de l'ordre de service 1, démarrage période de préparation : 22 mars 2022

■ Date de l'ordre de service 2, démarrage des travaux : 07 juin 2022

KM

D - Objet de la présente modification de contrat

■ Modifications introduites par la présente modification de contrat N°2 :

1- Intégration de prix nouveaux

Les prix nouveaux notifiés dans les OS n°4 et 5, dont le détail est présenté en annexes, sont intégrés au marché :

- Devis 1 « 2022SD0669 Massif arbustif de faible développement secteur 4 »
Montant des travaux ordonnés 2 241,72€HT
- Devis 2 « 22 TEGEVAL 001 Fourniture et pose pvc diamètre 300 mm avec tête aqueduc »
Montant des travaux ordonnés 7 425,00€HT
- Devis 3 « 22 TEGEVAL 002 Reprises d'études et implantations »
Montant des travaux ordonnés 5 760,00€HT
- Devis 4 « 22 TEGEVAL 003 bis Modification pourcentage stabilisé 2% à 7% »
Montant des travaux ordonnés 11 349,00€HT
- Devis 5 « 22 TEGEVAL 004 Terrassement complémentaire »
Montant des travaux ordonnés 5 436,85€HT
- Devis 6 « 2022SD0638 Débroussaillage complémentaire »
Montant des travaux ordonnés 3 212,00€HT
- Devis 7 « 22 TEGEVAL 007 bis Passage piéton supplémentaire »
Montant des travaux ordonnés 4 121,01€HT
- Devis 8 « 22 TEGEVAL 008 Fourniture et pose de dalle podotactile passage piéton »
Montant des travaux ordonnés 555,00€HT
- Devis 9 « 22 TEGEVAL 009 Décapage terre végétale »
Montant des travaux ordonnés 1584,00€HT
- Devis 10 « 22 TEGEVAL 010bis Profil PVC pour chanfrein béton désactivé »
Montant des travaux ordonnés 675,00€HT
- Devis 11 « 22 TEGEVAL 011 Études géotechniques et notes de calcul »
Montant des travaux ordonnés -3575,75€HT
- Devis 12 « 22 TEGEVAL 012 Raccordement grille existante avec coude et culotte »
Montant des travaux ordonnés 850,00€HT
- Devis 13 « 22 TEGEVAL 013 Traversée attente SUEZ AEP »
Montant des travaux ordonnés 850,00€HT
- Devis 14 « 22 TEGEVAL 014v.3 Sciage et démolition enrobé + Comblement en terre-pierre »
Montant des travaux ordonnés 3344,25€HT
- Devis 15 « 22 TEGEVAL 015 Marquage et signalisation passage piéton »
Montant des travaux ordonnés 2563,80€HT
- Devis 16 « 2022SD1080 Mobilier complémentaire »
Montant des travaux ordonnés 12 770,30€HT
- Devis 17 « 2022SD1110 Réemploi de tuteurs »
Montant des travaux ordonnés 539,85€HT
- Devis 18 « 2022SD0940 Réteneur d'eau dans les fosses d'arbres »
Montant des travaux ordonnés 1575,00€HT
- Devis 19 « 22 TEGEVAL 0016 Entrée en terre pierre pour accès futur chantier agricole »
Montant des travaux ordonnés 7 498,30€HT

2- Prolongation du délai d'exécution

Le délai global du marché est prolongé de trois semaines pour prendre en compte le temps de réalisation des travaux supplémentaires ordonnés. La date de fin de travaux est repoussée du 24 janvier 2023 au 14 février 2023.

Toutes les autres clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de la présente modification de contrat.

■ Incidence financière de la modification de contrat :

NON

OUI

La direction de l'exécution des travaux a nécessité des adaptations des prestations en plus-value et en moins-value ainsi que les prestations supplémentaires correspondant aux prix nouveaux détaillés ci-dessus.

L'accostage joint en annexe présente le détail des travaux non réalisés et des travaux supplémentaires ordonnés.

Le bilan est le suivant :

Montant HT prévu (sur la base du DQE)	1 260 218,36 €
Montant HT total des travaux réalisés	1 249 117,89 €
Montant HT différence travaux prévus - réalisés	- 11 100,47 €
Montant HT total des travaux supplémentaires	+ 68 775,33 €
Montant HT total des travaux	1 317 893,22 €
Montant HT acte modificatif	+ 57 674,86 €
	soit +4,58 % par rapport au DQE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Fabrice MARCEAU Directeur d'Exploitation	A : ...Chelles..... Le : 19.12.1.1 2023	  S.A.S. au capital de 100.000 € Siret 522 035 235 000 51 - APE 8130Z Bureaux : 8, rue Philippe Lebon - 77500 CHELLES Tél. 01 64 21 36 36 - Fax 01 64 21 77 11

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

À Pantin, le

Françoise LECOUFLE

Présidente du Smer la Tégéal

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)